

COMMUNE DE



Délibération N°8 /2021  
Séance du 21 avril 2021

***Délibération relative à l'approbation d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 5'000.- pour couvrir le dépassement prévisionnel 2021 du compte de charges de biens et services (34.31) en lien avec l'acquisition d'éléments mobiles pour le skate***

Vu la pétition signée par 60 enfants et remise au Maire le 8 décembre 2020,

Vu les discussions tenues en commission Cohésion sociale - Solidarité - Culture – Sports des 9 et 31 mars 2021,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal,

D E C I D E

Par 15 oui, soit à l'unanimité,

1. d'ouvrir, au Maire, un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de CHF 5'000.- destiné à l'acquisition d'éléments mobiles pour la pratique du skate ;
2. de comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2021 sur le compte 34.31 ;
3. de couvrir cette dépense par des économies escomptées sur d'autres rubriques de charges, voire par le capital propre.

Carole DISTASI  
Présidente

Vincent Läderach  
Vice-président

Puplinge, le 21 avril 2021